

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE

N° G33 /2026

ARRETE MUNICIPAL AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES « RDV DU P'TIT SON » DU 26 JUIN AU 24 JUILLET 2026

Le Maire de la Commune de SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 417-10 du Code de la route,

Considérant l'organisation des **Rendez-vous du P'tit Son** à SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE du 26 juin au 24 juillet 2026 ;

ARRETE :

Article 1 :

Les associations « Comité d'animation de Saint-Pierre-de-Chartreuse », « les Endimanchés », « Graine de Son », « Musifolk » et « Pic Livre », basées à Saint-Pierre-de-Chartreuse, sont autorisées à occuper le Jardin du Père Truffot ainsi que la Place de l'église en vue d'y organiser les *Rendez-vous du P'tit Son* les **vendredis 26 juin, 3, 10, 17 et 24 juillet 2026 de 10h à 24h.**

Article 2 :

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révoicable pour les journées des **26 juin, 3, 10, 17 et 24 juillet 2026.**

Article 3 :

Le stationnement des véhicules est interdit sur la Place de l'église les **vendredis 26 juin, 3, 10, 17 et 24 juillet 2026 de 10h à 24h.**

Article 4 :

Tout véhicule stationné sur la Place de l'église sur la durée susmentionnée pourra être mis en fourrière.

Article 5 :

La signalétique sera mise en place par les services communaux.

Article 6 :

Monsieur le Chef de Gendarmerie de Saint-Laurent-du-Pont et Madame la secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux endroits habituels.

Fait à Saint-Pierre de Chartreuse,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Stéphane GUSMEROLI

